



## Cession de parts sociales

Par **Leandromat**, le **25/10/2021** à **11:11**

Bonjour,

Je possède des actions d'une SAS depuis 3 ans maintenant et je pense qu'il est temps que je m'en sépare (financièrement intéressant). Dans le pacte d'associé il y a une clause d'iliénabilité de 3 ans (qui est donc respecté).

J'aimerais savoir quelle est la procédure à suivre pour la cession de ces parts? Dois-je avoir un acheteur pour ces parts ou puis-je simplement soumettre mon envie aux associés?

Je ne possède pas beaucoup de part et elles sont réparties sur une vingtaine de personne (dont 3 majoritaires). Je ne possède pas une bonne relation avec les 3 majoritaires et je crains qu'ils ne s'opposent à cette cession. Ont ils le droit? Devrais-je me faire accompagner d'un avocat pour gérer cette cession?

Bien à vous,